



Abortion Rights  
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à  
l'avortement au Canada

*Votre voix  
pour le choix*

*Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix*

C.P. 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

---

Pour diffusion immédiate

Le 27 mai 2015

## **Refuser des soins médicaux post-avortement à une patiente de l'Île-du-Prince-Édouard est une grave violation de l'éthique médicale**

NATIONAL – Le 21 mai, deux médecins ont refusé de traiter une femme dans un hôpital de Charlottetown à l'Î.-P.-É., parce qu'elle était à la recherche de soins de suivi pour un avortement médical. L'incident choquant est survenu jeudi dernier. La femme, Courtney Cudmore, a depuis rendu publique son histoire et dit qu'elle a l'intention d'intenter une action en justice contre l'hôpital.

Cudmore avait pris des médicaments pour mettre fin à sa grossesse, mais comme le traitement ne semblait pas fonctionner, elle s'est présentée aux services d'urgence à l'hôpital Queen Elizabeth de Charlottetown (HQE) pour des soins de suivi. Selon Mme Cudmore, le médecin traitant, le D<sup>r</sup> Lantz, a refusé de l'examiner, même si elle saignait et avait attendu plus de cinq heures. Après consultation avec le gynécologue en service, le D<sup>r</sup> Lantz a dit à Mme Cudmore : « Eh bien, nous ne sommes pas à l'aise avec cette situation. » Il lui a conseillé de se rendre à Halifax pour le traitement, un voyage de quatre heures (l'Î.-P.-É. est la seule province au Canada qui ne fournit pas de services d'avortement). Cudmore a finalement réussi à obtenir les soins dont elle avait besoin du médecin de son fiancé.

Incroyablement, le ministre de la Santé, Doug Currie, de l'Î.-P.-É., a déclaré aux médias que « tous les protocoles ont été suivis » et que « les normes de qualité des soins ont été respectées ». Comme l'a dit elle-même Mme Cudmore après avoir raconté son histoire, « est-ce que cela ressemble au protocole? Si la réponse est oui, mon Dieu, je ne veux jamais les voir foirer quelque chose. »

« Ce qui est arrivé à cette jeune femme était effrayant et inexcusable, et nous applaudissons le courage dont fait preuve Mme Cudmore en racontant son histoire », a déclaré Josie Baker, porte-parole pour la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada de l'Î.-P.-É., et membre du Abortion Rights Network de l'Î.-P.-É. « Le refus de traitement pour les soins de santé reproductive est un problème grave qui doit nécessiter reconnaissance et action. » Madame Baker a fait remarquer que d'autres femmes se sont également vu refuser des soins de suivi après un avortement médical à l'Î.-P.-É., se référant à une étude menée par la D<sup>re</sup> Colleen MacQuarrie, qui détaille les barrières et les obstacles rencontrés par les femmes de l'Î.-P.-É., qui veulent avorter.

Le HQE de Charlottetown a pour politique de ne pas retourner les patients sans traitement, comme le font d'autres hôpitaux au Canada. Mais la directrice générale de la CDAC, Joyce Arthur, dit que cela peut tout de même arriver, parce que les médecins sont généralement autorisés à refuser les soins qui sont en conflit avec leurs convictions personnelles et religieuses, comme l'avortement ou la contraception. « La pratique de la soi-disant "objection de conscience" dans les soins de santé reproductive doit cesser. Il s'agit d'une grave violation de l'éthique médicale, qui met la santé et la vie des patients en danger et porte atteinte à leurs droits », a déclaré Arthur. « Si les croyances personnelles des médecins les empêchent de réaliser leurs obligations professionnelles, qu'ils ont prêté serment de remplir, ils sont franchement inaptes à l'emploi et devraient démissionner. Le refus de traitement devrait également être un motif de faute professionnelle ou de perte de licence ».

La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada appuie les mesures recommandées énoncées par le Abortion Rights Network l'Î.-P.-É. (ARN) dans sa lettre ouverte du 22 mai au premier ministre H. Wade MacLauchlan et au ministre de la Santé, Doug Currie. Josie Baker (à la fois de la CDAC et de l'ARN) dit : « Le plus urgent est de mettre en œuvre l'accès local à l'avortement chirurgical légal et sécuritaire. Nous avons également besoin d'établir un cadre politique pour les avortements médicaux, qui assurerait l'accès local aux interventions chirurgicales de suivi lorsque nécessaire, ainsi que d'un système de facturation provinciale. De plus, Santé PEI doit lever le voile du secret sur les soins de l'avortement en fournissant plus d'informations sur le service et la façon d'y accéder ».

— 30 —

**Contacts médias :**

<b>Joyce Arthur</b>	Executive Director / Directrice générale, ARCC-CDAC, Vancouver	<a href="mailto:joyce@arcc-cdac.ca">joyce@arcc-cdac.ca</a>	604-351-0867
<b>Dr./D<sup>re</sup> Suzanne Newman</b>	Abortion provider/Intervenante en avortement, Women's Hospital, Health Sciences Centre, Winnipeg	<a href="mailto:snewman@cc.umanitoba.ca">snewman@cc.umanitoba.ca</a>	204-477-1887
<b>Carolyn Egan</b>	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	<a href="mailto:c.egan@sympatico.ca">c.egan@sympatico.ca</a>	416-806-7985
<b>Peggy Cooke</b>	ARCC-CDAC, Toronto	<a href="mailto:pedgehog@gmail.com">pedgehog@gmail.com</a>	416-709-1457
<b>Julie Lalonde</b> (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	<a href="mailto:julie.s.lalonde@gmail.com">julie.s.lalonde@gmail.com</a>	613-301-2697
<b>Josie Baker</b>	PEI Abortion Rights Network, Charlottetown	<a href="mailto:peiabortionrights@gmail.com">peiabortionrights@gmail.com</a>	902-368-7337
<b>Christopher Kaposy, PhD</b>	Ethicist, Memorial University/Éthicien, Université Memorial, St. Johns NL/T.-N.	<a href="mailto:christopher.kaposy@med.mun.ca">christopher.kaposy@med.mun.ca</a>	709-777-2338 (w/bur.)